



# APPEL D'OFFRE POUR LA NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

## Cahier des charges

# SOMMAIRE

---

PREAMBULE	page 03
1. PRESENTATION D'ONCO-NOUVELLE-AQUITAINE	page 03
2. ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIERE	page 03
3. MODALITES ET CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION	page 04
a. Intervenants	page 04
b. Commissaire aux comptes suppléant	page 04
c. Durée de la mission	page 04
4. REPONSES DES CANDIDATS	page 05
5. CRITERES DE SELECTION	page 05
6. RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	page 05
7. MODALITES DE NOMINATION	page 05
8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	page 06
ANNEXE 1 : informations administratives concernant le cabinet	page 07
ANNEXE 2 : vos engagements sociaux et légaux	page 08

## PREAMBULE

Le Réseau Régional de Cancérologie de Nouvelle-Aquitaine « Onco-Nouvelle-Aquitaine », association loi 1901, doit désigner son commissaire aux comptes titulaire ainsi que son commissaire aux comptes suppléant, le cas échéant, pour une durée de 6 ans, à compter de l'exercice 2018.

L'exercice comptable du réseau Onco-Nouvelle-Aquitaine coïncidant avec l'année civile, la période concernée s'étale du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2023.

### 1. PRESENTATION D'ONCO-NOUVELLE-AQUITAINE

Le Réseau Régional de Cancérologie de Nouvelle-Aquitaine « Onco-Nouvelle-Aquitaine » est une association loi 1901, de droit privé, disposant d'un budget d'environ 2 000 000 euros, employant 12 salariés et 8 salariés mis à disposition, et financée en majeure partie par des fonds publics provenant de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine.

La loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, a conduit les 3 Réseaux Régionaux de Cancérologie de l'Aquitaine (RCA), du Limousin (ROHLim) et de Poitou-Charentes (Onco-Poitou-Charentes), à se structurer au sein d'un Réseau Régional de Cancérologie unique dans la région Nouvelle-Aquitaine.

La solution choisie par les organes dirigeants des 3 associations a consisté en la fusion-absorption par l'Association « Onco-Nouvelle-Aquitaine » des associations « RCA », « ROHLim » et « Onco-Poitou-Charentes ».

**Elle devrait être effective au 28/09/2018 avec effet comptable rétro-actif au 01/01/2018.**

L'Association « Onco-Nouvelle-Aquitaine » a pour objectif, à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, d'œuvrer à la qualité et à la coordination en cancérologie.

A cet effet, l'association « Onco-Nouvelle-Aquitaine » réalise les missions définies et confiées aux Réseaux Régionaux de Cancérologie par la circulaire DHOS/CNAMTS/INCA/2007/357 du 25 septembre 2007.

Onco-Nouvelle-Aquitaine :

- assure la promotion et l'amélioration de la qualité des soins en cancérologie,
- assure la promotion d'outils de communication communs permettant l'échange d'informations médicales au sein de la région, en particulier, le dossier communicant de cancérologie,
- participe à l'information des professionnels de santé, des patients et de leurs proches,
- participe à la formation continue des professionnels de santé,
- assure le recueil des données en cancérologie et participe à l'évaluation des pratiques en cancérologie en lien avec les acteurs de terrain.

Le réseau est organisé en trois sites d'activité, afin de maintenir une connaissance des acteurs de terrain et une coordination équitable au sein de la région.

L'association clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année.

## **2. ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

Le Réseau Régional de Cancérologie de Nouvelle-Aquitaine « Onco-Nouvelle-Aquitaine » dispose de ressources en interne pour tenir sa comptabilité et établir les bulletins de paie et assurer les déclarations sociales. La comptabilité est saisie au siège social de l'association 229 cours de l'Argonne à Bordeaux.

Il s'attache les services d'un expert-comptable pour la réalisation annuelle du bilan et du compte de résultat.

Sur l'exercice 2018, trois comptabilités seront distinctement tenues (Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes) au siège social. A compter de 2019 une comptabilité analytique sera mise en place.

Les prestations à réaliser par le commissaire aux comptes couvrent l'ensemble des prestations de contrôle et de certification des comptes prévues par la réglementation, principalement :

- les prestations d'audit permettant la certification des comptes annuels,
- les vérifications spécifiques,
- les échanges techniques concernant les problématiques comptables et fiscales,
- la rédaction des rapports annuels (général et spécial),
- la présence d'un représentant du commissaire aux comptes au conseil d'administration d'arrêté des comptes et aux assemblées générales d'approbation des comptes,

## **3. MODALITES ET CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION**

### **a. Intervenants**

Le prestataire choisi mettra à disposition du Réseau Régional de Cancérologie « Onco-Nouvelle-Aquitaine » une équipe dédiée en désignant un responsable, interlocuteur habituel et référent des équipes du Réseau en précisant son mail et son numéro de téléphone.

Le cabinet s'engage à veiller à la stabilité de l'équipe tout au long du mandat des 6 ans.

### **b. Commissaire aux Comptes suppléant**

Le commissaire aux comptes suppléant est, comme le commissaire aux comptes titulaire, nommé, le cas échéant, pour six exercices.

### **c. Durée de la mission**

La durée du marché est de 6 ans à compter de la désignation des commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le marché prendra fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2023, par l'Assemblée Générale Ordinaire du Réseau Régional de Cancérologie « Onco-Nouvelle-Aquitaine ».

## **4. REPONSES DES CANDIDATS**

Le dossier de candidature doit comprendre :

- la copie du présent cahier des charges signé dont toutes les pages devront être paraphées, valant acceptation des conditions,
- une note méthodologique comprenant un dossier de présentation du cabinet qui détaillera l'expérience de commissariat aux comptes dans le domaine des associations du secteur médico-social et en particulier des réseaux de santé (3 pages maximum pour le commissaire aux comptes titulaire et pour le commissaire aux comptes suppléant), et le temps passé sur chaque phase de la mission par les différentes catégories d'intervenants et les CV des intervenants.
- une proposition financière datée et signée qui détaillera les différents postes budgétaires, le mode de calcul de la prestation ainsi que le taux de revalorisation annuel éventuel. Les frais de missions pour les déplacements devront être inclus.

## 5. CRITERES DE SELECTION

Les dossiers seront jugés selon les critères suivants :

- coût de la prestation,
- adaptation de la méthodologie de travail au contexte
- expérience dans le domaine du commissariat aux comptes des associations médico-sociales et des réseaux de santé.

## 6. RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

L'appel à concurrence, est téléchargeable sur les sites des 3 réseaux régionaux de cancérologie appelés à fusionner le 28/09 au profit de l'association Onco-Nouvelle-Aquitaine ([www.rohlim.fr](http://www.rohlim.fr); [www.onco-poitou-charentes.fr](http://www.onco-poitou-charentes.fr); [www.canceraquitaine.org](http://www.canceraquitaine.org)).

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Il en sera de même pour les dossiers surchargés, raturés ou illisibles.

Les dossiers devront être adressés, sous pli cacheté, portant les mentions :

Offre pour « Commissariat aux Comptes Onco-Nouvelle-Aquitaine » avant le **04 septembre 2018 inclus** (cachet de la poste faisant foi) en 2 exemplaires papier à l'adresse ci-dessous et un exemplaire par courriel avec avis de réception :

à Madame Suzy VEIGA  
Réseau Régional de Cancérologie  
229 cours de l'Argonne  
33076 Bordeaux cedex

Mail : [sveiga@canceraquitaine.org](mailto:sveiga@canceraquitaine.org)

Les dossiers qui seraient remis (ou dont l'avis de réception serait délivré) après la date et l'heure fixés ci-dessus ne seront pas retenus.

## **7. MODALITES DE NOMINATION**

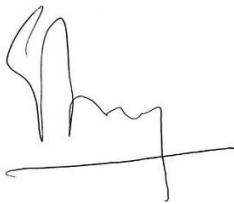
Les commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, seront proposés par le conseil d'administration et nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire d'Onco-Nouvelle-Aquitaine du 28/09/2018.

## **8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Les éventuels renseignements complémentaires peuvent être obtenus exclusivement par mail :  
Mme Suzy VEIGA – [sveiga@canceraquitaine.org](mailto:sveiga@canceraquitaine.org)

Fait à Bordeaux, le 26/07/2018

Le Président  
Pr Emmanuel BUSSIERES



---

Date :

Signature du cabinet :

Cachet du cabinet :

# ANNEXE 1

## Informations administratives concernant le cabinet

Nom du cabinet	
Adresse	
Numéro de téléphone	
Numéro de télécopie	
Adresse du site internet	
Nom, prénom et fonction du dirigeant	
Statut de l'entreprise	
Capital social (en euros)	
Année de création	
Chiffres d'affaire 2017	
Code SIRET	
Code NAF	
Nombre d'employés	
Certificat qualité	
Nom et prénom du signataire	
Nom, prénom et fonction de l'interlocuteur principal	
Adresse E-mail de l'interlocuteur principal	

## ANNEXE 2

### Vos engagements sociaux et légaux

J'atteste sur l'honneur que :

- Je ne tombe pas sous le coup des interdictions prévues aux articles 48,49, 49-1 du code des marchés publics et en particulier que l'entreprise que je représente ou toute personne ayant agi sous son couvert, présente dans l'entreprise, n'ont pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail, ou règles d'effet équivalent pour les candidats étrangers.
- Si une liquidation judiciaire ou faillite personnelle, condamnation pour fraude fiscale, condamnation à une peine d'exclusion des marchés publics ou interdiction légale intervenait entre le dépôt de ce dossier de candidature et la fin des prestations conclues dans le marché concerné par cet appel d'offres, j'en informerai le Réseau Régional de Cancérologie de Nouvelle-Aquitaine « Onco-Nouvelle-Aquitaine » par lettre recommandée avec accusé de réception sans délai.
- J'ai satisfait à l'ensemble de mes obligations en matière de déclaration et de paiement des impôts et cotisations sociales dus à titre personnel et au titre de mes salariés, dans les conditions prévues aux articles 52,53, 54 et 55 du code des marchés publics, ou règles d'effet équivalent pour les candidats étrangers.
- Le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.413-3, L.143-5, L.341-6 , L.341-6-4 et L.620-3 du code du travail, ou règles d'effet équivalent pour les candidats étrangers.

Certifié conforme.

Fait à .....le.....

Nom, prénom, qualité du signataire.....  
.....

Signature :

Cachet de l'entreprise :